ceux qui retireront le plus de bénéfice d'un séjour à l'asile. Le retour à la sant compense bien le désagrément d'avoir été "chez les fous."

Parlant de l'hérédité et de l'étiologie, le Dr Vallée fait remarquer combien per explicites sont les certificats à ce sujet. "La plupart des gens, dit-il, et même un grand nombre de médecins s'imaginent que l'hérédité ne peut être que similaire c'est-à dire qu'on ne doit l'admettre que lorsqu'un fou est engendré par un fou C'est une grave erreur, car les affections nerveuses se transforment souvent en se Ainsi très souvent les aliénés ont dans leur famille des épileptiques des alcooliques, des excentriques, des nerveux; elibien! ce sont là autant de fait qui indiquent l'hérédité et qui devraient être mentionnés. Si ces notions étaient plus connues, nous obtiendrions des renseignements qui nous permettraient de mieux établir la mesure exacte de cette cause dans la production de la folie." Nous comprenons cette juste demande de la part du surintendant médical de l'asile des aliénés de Québec. Le médecin d'un asile, comme celui d'un hôpital doit pouvoir compter sur le confrère qui lui envoie un malade pour lui donner les renseignements qui pourront l'aider à bien étudier l'étiologie ou les symptômes d'une maladie quelconque. Le médecin qui soigne la famille où se trouve un aliéné et qui, bien souvent, demeure dans le même village, est plus à même que n'importe qui de prendre les informations nécessaires; ce n'est pas une exigence que de lui demander de se bien renseigner avant de remplir les formules règlement taires. Tout médecin qui aime un peu son métier le fera pour sa propre satisfaction Et ce n'est pas perdu: car la peine qu'il se donne facilite à son tour le travail de spécialiste, qui peut alors baser son rapport sur des faits exacts et qui sait, peut être éclairer un point obscur de la science. Les asiles, les hôpitaux, les conseils d'hygiène travaillent pour le bien du pays : est-ce trop demander au praticien que -d'en faire autant?